

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 JANVIER 2018**

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 05 DECEMBRE 2017**

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**2. INFORMATIONS DIVERSES**

**REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans la volonté d'améliorer l'information sur les dossiers en cours, il est décidé de réunir le Conseil Municipal chaque 3ème mardi du mois (à l'exception des congés et d'impératif de calendrier).

Le prochain Conseil Municipal est donc fixé au mardi 20 février à 20h.

**BUDGETS : POINTS FINANCES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats suivants pour l'exécution des budgets 2017 :

| BP COMMUNAL                                       | FONCTIONNEMENT                             | INVESTISSEMENT                             |
|---|--|--|
| Résultats de l'exercice 2017                      | + 37 359.43 €<br>(CA2016 : + 86 067.46 €)  | - 129 725.58 €<br>(CA2016 : - 46 917.25 €) |
| Résultats de l'exercice 2017 avec reports de 2016 | + 93 213.86 €<br>(CA2016 : + 127 133.92 €) | - 208 308.61 €<br>(CA2016 : - 78 871.35 €) |

| BP ASSAINISSEMENT                                 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|----------------|----------------|
| Résultats de l'exercice 2017                      | - 3 518.77 €   | + 10 475.96 €  |
| Résultats de l'exercice 2017 avec reports de 2016 | - 2 013.19 €   | + 188 997.08 € |

| LOTISSEMENT "LES FOUILLAIS"        |              |
|------------------------------------|--------------|
| TOTAL Dépenses HT 2017             | 77 892,00 €  |
| TOTAL Recettes HT 2017             | 368 333,34 € |
| RESULTAT 2017                      | 290 441,34 € |
| RESULTAT ATTENDU DE L'OPERATION    | 247 179,93 € |
| Recettes PFAC grâce au lotissement | 24 000,00 €  |

  

| LOTISSEMENT "L'UMBE"            |             |
|---------------------------------|-------------|
| TOTAL Dépenses HT 2017          | 6 710,57 €  |
| TOTAL Recettes HT 2017          | 30 400,00 € |
| RESULTAT 2017                   | 23 689,43 € |
| RESULTAT ATTENDU DE L'OPERATION | 52 400,00 € |

Monsieur le 1er Adjoint précise qu'une prospective financière sera sollicitée auprès de Monsieur le Receveur Municipal du Trésor Public de Saint-Aubin-d'Aubigné.

**3. CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE MUNICIPALE - ETUDE DE SOL**

Afin de déterminer la faisabilité du projet de construction de Garderie Municipale, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis pour la réalisation d'une étude de sol auprès d'un géotechnicien pour une implantation dans la cour actuelle de la Bibliothèque/Garderie.

Cette étude de sol serait réalisée sur la base du cahier des charges établi par le cabinet MICHOT Architectes de Rennes dans le cadre de sa mission « Esquisse » comprenant l'analyse du rapport et le pré dimensionnement des fondations pour chiffrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition d'un montant HT de 2 115.00 € de l'entreprise FONDOUEST de Saint-Grégoire pour la réalisation d'une étude Géotechnique de la cour actuelle de la Bibliothèque/Garderie afin de déterminer la faisabilité du projet de construction de Garderie municipale ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et à engager les dépenses nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. RESERVE INCENDIE RUE DE LA SCIERIE

Afin de répondre aux exigences du SDIS concernant la défense incendie notamment de la Salle des Sports, Il est soumis au Conseil Municipal les propositions suivantes présentant deux alternatives pour la remise en service de la défense située rue de La Scierie:

**1. Citerne souple de 120 m3 :**

- ✓ ECTP de Melesse : 19 983.40 € HT
- ✓ LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes : 29 984.00 € HT

**2. Réserve incendie enterrée de 120m3 :**

- ✓ ECTP de Melesse : 28 440.60 € HT
- ✓ LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes : 42 273.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition d'un montant HT de 28 440.60 € de l'entreprise ECTP de Melesse pour la création d'une réserve incendie enterrée rue de La Scierie;

**SOLLICITE** auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une subvention au taux maximum de 35% pour cette création d'une défense incendie au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2018 ;

**VALIDE** le plan de financement suivant :

|           |                |                       |             |
|-----------|----------------|-----------------------|-------------|
| Travaux : | 28 440.60 € HT | Subvention D.E.T.R. : | 9 954.21 €  |
|           |                | Autofinancement :     | 18 486.39 € |

**DECIDE** l'engagement desdits travaux sur l'exercice 2018 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et l'autorise à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. PLU –EMPLACEMENT RESERVE N°32

##### CHEMINEMENT PIETON - « AVENUES DE LA RABINE AUX FOUTEAUX - DU VERGER AU COQ »

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'emplacement n°32 prévu au PLU, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de protocole d'accord visant à la création d'un cheminement piéton entre les avenues de La Rabine aux Fouteaux et du Verger au Coq.

Ce cheminement nécessite l'acquisition d'une bande de terrain de 350m<sup>2</sup> (largeur 5 mètres sur une longueur de 70 mètres) sur la parcelle cadastrée A468. Montant proposé : 1€ par mètre carré net vendeur.

Les frais d'acte et de géomètre resteraient à la charge de la Mairie.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE** le projet de protocole d'accord tel que présenté ;

**DECIDE** l'acquisition au prix net vendeur d'1€ le m<sup>2</sup> d'une bande de terrain sur la parcelle A468 permettant la création d'un cheminement piéton entre les Avenues de La Rabine aux Fouteaux et du Verger au Coq ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette acquisition ;

**PRECISE** que les frais de géomètre et d'acte notarié nécessaires à cette acquisition seront à la charge de la Municipalité.

## INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aubin-d'Aubigné souhaite la création d'une liaison cyclable desservant la Halte TER de Saint-Germain-sur-Ille. Ce projet qui serait de compétence Communautaire permettrait d'inclure la réalisation du cheminement entre les avenues de La Rabine aux Fouteaux et du Verger au Coq.

### 6. LOTISSEMENT « L'UMBE » - ECLAIRAGE PUBLIC - ETUDE DETAILLEE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude détaillée du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour la réalisation de l'éclairage public du lotissement communal « L'Umbe ».

Cette étude détaillée établit un reste à charge estimé à 5 822.00 € sur un montant TTC des travaux estimé à 9 840.00 €. Il rappelle que sur la base de l'étude prévisionnelle, 7 083.20 € avait été inscrit au budget pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE**, tel que présenté, l'étude détaillée du SDE 35 pour la réalisation de l'éclairage public du lotissement « L'Umbe »;

**S'ENGAGE** à :

- réaliser les travaux décrits dans cette étude dès que le dossier sera validé par le bureau syndical du SDE 35,
- inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018 du « Lotissement L'Umbe »,
- verser la participation de la Commune au SDE 35 à l'avancement des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'étude détaillée et toutes pièces relatives à ce dossier.

### 7. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DEVIS RESTRUCTURATION ET EXTENSION - TEPCV

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal le devis complémentaire établi dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale qui font l'objet d'un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Après étude du devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE**, pour un montant TTC de 1 289.64 €, le devis de l'entreprise ANDRÉ de Saint-Symphorien pour le remplacement d'une cloison sous une fenêtre côté Sud apparue hors d'état lors de la dépose des radiateurs et pour couvrir et isoler le sas d'entrée;

**VALIDE** le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

| Nature des dépenses (1) directement liées au projet         | Montant HT         | Ressources   | Montant HT                                   | %     |
|---|--------------------|--|--|-------|
| Maitrise d'œuvre  |                    | Autofinancement  |  |       |
| Contrat d'architecte  |                    | Fonds propres  | 19 339.86 €                                  | 31.73 |
| Études complémentaires                                      |                    | Emprunt  | 0.00 €                                       | 0     |
| Maçonnerie  | 9 035.75 €         | Aides publiques  |  |       |
| Maçonnerie SAS  | 1 408.75 €         |  |  |       |
| Dépose et divers chauffage                                  | 1 728.10 €         | TEPCV Avenant n°1<br>(41 600.00 € sous réserve de conserver 20%<br>d'autofinancement et que l'ensemble des<br>dépenses soient éligibles) | 41 600 €<br>(encaissé 16 640 € le 4/05/2017) | 68.26 |
| Couverture  | 12 540.41 €        |  |  |       |
| Huisseries  | 16 072.31 €        |  |  |       |
| Isolation   | 8 044.00 €         |  |  |       |
| Dépose électricité  | 515.46 €           |  |  |       |
| Peinture  | 10 045.98 €        |  |  |       |
| Devis supplémentaire Menuiserie                             | 1 074.70 €         |  |  |       |
| Travaux en régie  | 474.40 €           |  |  |       |
| <b>TOTAL HT SUR LA BASE DES DEVIS ETABLIS AU 17.01.2018</b> | <b>60 939.86 €</b> | <b>TOTAL</b>   |  | 100   |

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

## INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des aménagements prévus par la Communauté de Communes pour l'accueil de chauves-souris à la Bibliothèque :

- création d'une trappe d'accès au comble,
- création et fermeture d'une ouverture dans la porte de la cave avec mise en place de gîtes,
- installation d'un panneau d'information,
- installation de 2 nichoirs à chauves-souris et de 2 nichoirs à oiseaux sur la façade extérieure du bâtiment.

La Mairie sera vigilante sur l'impact de cet accueil sur le bâti.

## **8. PROGRAMME CEE - TEPCV SUR LE VAL D'ILLE-AUBIGNE DEVIS HUISSERIES SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis sollicités dans le cadre du programme CEE – TEPCV sur le Val d'Ille – Aubigné n'ont pu être établis pour la réunion de ce jour.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**REPORTE** à sa prochaine réunion l'examen de ce point à l'ordre du jour.

## **9. ERP - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des propositions sollicitées pour l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) n'ont pas été reçues.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**REPORTE** à sa prochaine réunion l'examen de ce point à l'ordre du jour.

## **10. PERSONNEL COMMUNAL AVANCEMENTS DE GRADE 2017**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les propositions d'avancements de grade de l'année 2017 reçues le 12 avril 2017 ayant obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 4 décembre dernier suite avis de Monsieur le Maire du 19 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, d'un emploi permanent :

- ✓ de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet;
- ✓ d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet;
- ✓ d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 32.91 heures hebdomadaires annualisées ;
- ✓ d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 20.50 heures hebdomadaires annualisées ;
- ✓ d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28.68 heures hebdomadaires annualisées ;

**DECIDE** d'adopter, à compter de cette même date, la suppression d'un emploi permanent :

- ✓ de Rédacteur à temps complet;
- ✓ d'Agent de Maîtrise à temps complet;
- ✓ d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 32.91 heures hebdomadaires annualisées ;
- ✓ d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20.50 heures hebdomadaires annualisées ;
- ✓ d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28.68 heures hebdomadaires annualisées ;

**PRECISE** que les crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/05/2018

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **11. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – ACQUISITION DE FONDS MULTIMEDIA CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE – VOLET N°3**

Monsieur le 2<sup>nd</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal les devis établis pour l'acquisition de 2 tablettes numériques et de ses accessoires pour la Bibliothèque Municipale. Cette acquisition serait subventionnée à 50 % dans le cadre du volet 3 des Contrats Départementaux de Territoire sous réserve d'une dépense de 2 000 € minimum.



La Commune de Saint-Gondran serait porteuse du groupement de commandes afin d'atteindre ce plancher de dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition, pour un montant TTC estimé à 1 050.00 €, de 2 tablettes numériques et de ses accessoires pour la Bibliothèque Municipale ;

**SOLLICITE** l'inscription de cette acquisition dans le volet 3 du Contrat Départemental de Territoire au titre des acquisitions de fonds multimédia ;

**PRECISE** que la Commune de Saint-Gondran, porteuse du volet 3 et bénéficiaire à ce titre de la subvention, reversera directement aux Communes concernées leur part de subvention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **12. DEVIS ELAGAGE**

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les devis établis pour l'élagage de 3 chênes situés à proximité du lotissement « Les Fouillais ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le devis d'un montant TTC de 714.00 € de la SARL A LA CIME DE L'ARBRE de Rennes pour l'élagage de 3 chênes situés à proximité du lotissement « Les Fouillais ».

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **EXPERIMENTATION « AUTOPARTAGE » - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'expérimentation en cours de mise à disposition d'un véhicule électrique en auto-partage est reconduite pour six mois sur la commune.

### **BISTROT « LE ST GERMAIN »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 4 candidats seront reçus le 15 février 2018 pour la reprise du Bistro « Le St Germain » en location gérance par une Commission du Val d'Ille-Aubigné. Monsieur le Maire et le Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint seront présents lors de ces auditions.

Les dossiers de candidature seront préalablement soumis au Bureau Municipal pour avis.

### **MARCHE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'emplacement sur le marché communal a été délivré à l'EARL "Les Plumes Brétiliennes" de FEINS à compter du vendredi 02 février. Cette EARL vend des produits locaux, des volailles élevées en plein air et des bières. L'Épicerie a été consultée préalablement à cette attribution.

### **COMMERCE ÉQUITABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des réflexions menées dans le cadre du dispositif « Territoires de commerce équitable » présenté par Mme ESNAULT, membre de l'association Bretagne CENS.

### **PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

Monsieur le Maire donne compte rendu au Conseil Municipal de son échange avec Monsieur FOUGERAT de la SARL Dragonfly Technologies qui se propose de réaliser gracieusement une vidéo par survol de drone du patrimoine architectural de la commune. Cette vidéo serait présentée lors de l'exposition « Hier, Saint-Germain » de CAFEINE. L'autorisation des propriétaires concernés va être sollicitée.

### **SEMAINE « ALTERNATIVES AUX PESTICIDES »**

Monsieur la Conseillère Municipal déléguée « Espaces-verts » indique au Conseil Municipal qu'elle souhaite inscrire la Commune dans la 3<sup>ème</sup> semaine « Alternatives aux pesticides » qui se déroulera du 20 au 30 mars 2018 en collaboration avec le Syndicat Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 20 février à 20h00.**

**A Saint-Germain-sur-Ille, le 29 janvier 2018**

**Le Maire,  
MONNERIE Philippe**

